

LES MARIAGES ENTRE COUSIN ET COUSINE DU 1er DEGRE : **CONSEQUENCES**

Chroniques

Posté par: Visiteur

Publié le : 05-11-2007 21:21:48

C'est à tout point un modèle royal, c'est-à-dire lignager, d'une époque Médiévale, qui était principalement du pour perpétué les héritages en privilégiant les successions, la masculinité et la primogéniture déterminante à l'égard du mariage, à l'intérieur des cellules familiales, ce qui par ailleurs accroît l'importance de la dot.

Le manque de communication entres les gens d'autres villages, du principalement aux distances et les difficultés de relations entre personnes non parentaux, faisaient périr les noms de famille par le manque de progéniture.



Suivant ce modèle du moyen âge, les circonstances expliquent qu'au XIIe siècle, on voie dans les tractations matrimoniales le seigneur intervenir de plus en plus fréquemment auprès des parents, et parfois sa décision l'emporter sur la leur, et non seulement par mis ceux de sa cour, si non que son intervention se faisait dans les plébains de son royaume, du à la crainte de manque de sa population, qui pourrait lui causer des pertes d'ouvrages dans ces domaines

Ici nous envisageons parler de plusieurs conséquences, du principalement à cet héritage Médiéval. Nous commencerons par parler de manière générique des mariages parentaux et ses conséquences laissant loin le moyen âge, et nous rapportant au XXIè siècle.

Les mariages entre cousin et cousine au 1erdegré, il faut savoir que le risque d'handicaps mentaux ou physiques est deux fois plus élevé que parmi la population normale

Il est vrai que la possibilité qu'un mariage parental, non forcément dans les premières générations peuvent souffrir des conséquences génétiques, mais pourquoi laissons nous cette chance aux générations futur?

A mon avis, si on a pas encore pensé à aucun parent proche pour la possibilité d'un mariage futur, il

vaudrait mieux même pas y pensé, car la chance ou la mal chance n'est pas pour les progéniteurs, si non, pour sa descendance..

Il est difficile en matière de problèmes héréditaires, donner des conseils et il ne suffit pas d'avoir une connaissance approfondie des modes de transmission génétique, de l'interaction des gènes au sein des familles et des populations, ou des anomalies chromosomiques avec toutes leurs conséquences. Il faut aussi faire preuve d'un profond respect des attitudes, des sensibilités et des réactions des personnes qui prennent disons entre guillemet se risque.

Mais si il est important de faire connaître les enchaînements successifs des comportements et conséquences de certaines unions, non seulement les génétiques si non aussi les psychologiques.

Les conséquences à niveau psychologique qui peuvent aboutir des mariages entre cousin et cousine, se sont les échecs matrimoniaux plus par l'effet que la cause.

Dans toutes convivialités ils surgissent des échanges d'opinions, qui mènent parfois à des disputes entre les couples, parfois sans plus de conséquences, mais dans le cas qui nos occupes la forte relation familial et le désir de ne pas contrarier en quoi que se soit à oncle ou tante, du au degré parental, frère ou soeur des parents du couple, peut emmener peut être à d'autres position dans les discussions, ce qui à priori relève certaines actuation dans les discussions de couple, qui d'autre manière pourrait être discutable sans plus de complications.

Normalement la femme dans ce genre de couple est la plus affectée, les cas des hommes sont les moins du principalement que dans les pays ou il se pratique se type de mariage, normalement se sont les femmes qui vont se joindre à la famille de son mari.

Un autre facteur peut originer une sensibilité plus forte dans la femme, que se mariage soit imposé, chose que dans certaines coutumes cela se pratique encore, plus chez la femme que chez l'homme, en ajoutant d'autres aggravants comme la différence d'âges (dans un mariage non imposé la différence d'âge n'aurait aucune conséquence) et d'un le côté la famille du mari peut être plus aisé économiquement que celui de la femme.

Un autre échec de ses mariages serait celui du comportement des parents, c'est-à-dire, de l'oncle ou la tante, étant celui des parents proches, donc n'ayant pas le rôle normal de beaux-parents, ce qui ferait que les rapports se perçoivent comme entre oncle, tante, nièce, et non les rapports normaux entre belle- fille et beaux-parents, ce qui ferait que le respect normal d'une relation se tournerait en relation obéissante, du principalement à la grande connaissance des parts depuis la naissance, ce qui rapporterait des relations éducatives de la part des beaux-parents, normalement non souhaitable dans les relations entre belles-filles et beaux-parents.

Donc pensons que le mariage doit être un engagement sérieux et conséquent, et que tout obligations envisagent des conséquences, et le cas des mariages parentaux doublement.

Il est donc fortement déconseillé pour les raisons exposées, et cela nous rapporte à la base de l'éducation et aux apprentissages que les parents transmettent à leurs enfants, pour leur crée un vrai futur de connaissance de la vie.

Les articles publiés dans cette rubrique, ne reflètent que les avis de leurs écrivains.